

Accords de prise en charge de responsabilité

REMS est le premier fabricant de machines et d'outils indépendant de tout système, qui a conclu des accords de prise en charge de responsabilité pour des outils à sertir.

Il existe des accords de prise en charge de responsabilité avec le:

Zentralverband Sanitär Heizung Klima,
(= l'Association des installateurs en sanitaire, chauffage et climatisation),
Rathausallee 6, D-53757 St. Augustin,
nommé ci-après "ZVSHK".

Bundesindustrieverband Technische Gebäudeausrüstung e.V.
(= Association fédérale des industries en technique
d'installation dans les immeubles e.V.),
Hinter Hoben 149, 53129 Bonn,
nommé ci-après "BTGA".

Verband Deutscher Kälte-Klima-Fachbetriebe e. V.
(= l'Association allemande des professionnels de la climatisation),
Kaiser-Friedrich-Straße 7, D-53113 Bonn,
nommé ci-après "VDKF".

Schweizerisch-Liechtensteinischen Gebäudetechnikverband,
(= l'Association suisse et liechtensteinoise de la Technique du bâtiment),
Auf der Mauer 11, CH-8023 Zürich,
nommé ci-après "suissetec".

L'association des installateurs en sanitaire, chauffage et climatisation (ZVSHK), l'association fédérale des industries en technique d'installation dans les immeubles e.V.(BTGA), et l'association allemande des professionnels de la climatisation e. V. (VDKF) ainsi que l'association des techniques d'immeubles Suisse-Liechtenstein (suissetec) ont chacune conclu un accord de prise en charge de responsabilité avec REMS GmbH & Co KG (REMS), dans l'intérêt de l'utilisateur, pour les outils à sertir pour sertissage radial :

- Sertisseuse manuelle pour sertissage radial REMS Eco-Press
- Sertisseuse à accu pour sertissage radial REMS Mini-Press 14 V ACC
- Sertisseuse à accu pour sertissage radial REMS Mini-Press 22 V ACC
- Sertisseuse à accu pour sertissage radial REMS Mini-Press S 22 V ACC
- Sertisseuse électrique pour sertissage radial REMS Power-Press SE
- Sertisseuse électro-hydraulique pour sertissage radial REMS Power-Press
- Sertisseuse électro-hydraulique pour sertissage radial REMS Power-Press ACC
- Sertisseuse électro-hydraulique pour sertissage radial REMS Power-Press XL ACC
- Sertisseuse à accu pour sertissage radial REMS Akku-Press 14 V
- Sertisseuse à accu pour sertissage radial REMS Akku-Press 14 V ACC
- Sertisseuse à accu pour sertissage radial REMS Akku-Press 22 V ACC
- Sertisseuse à accu pour sertissage radial REMS Akku-Press XL 45 kN 22 V ACC
- Pince à sertir REMS
- Boucles de sertissage REMS
- Pince à sertir Mini REMS

REMS est ainsi le 1er fabricant de machines et d'outils, indépendant de systèmes, ayant conclu des accords de prise en charge de responsabilité pour les outils à sertir. La conclusion de ces accords repose sur une collaboration réussie entre REMS, les installateurs, les industries ainsi que de leurs organisations.

Sont ayants-droit des exécutions de ces accords: tous les installateurs/sociétés d'installation en sanitaire, chauffage et climatisation (nommés ci-après société-SHK) enregistrées au registre du commerce, qui, au moment du sinistre, sont membres de la corporation de la branche sanitaire, chauffage, climatisation compétente pour leur siège social et qui appartiennent à une des associations de corporation rattachées à l'association des installateurs en sanitaire, chauffage et climatisation (ZVSHK).

Sont ayants droit aux prestations de ces accords avec le BTGA : toutes les sociétés de technique d'installation dans les immeubles (nommées ci-après société TGA) qui, au moment du sinistre, sont membres de l'association régionale des industries en **technique d'installation dans les immeubles** compétente pour leur siège social et qui sont donc indirectement ou directement membres du BTGA.

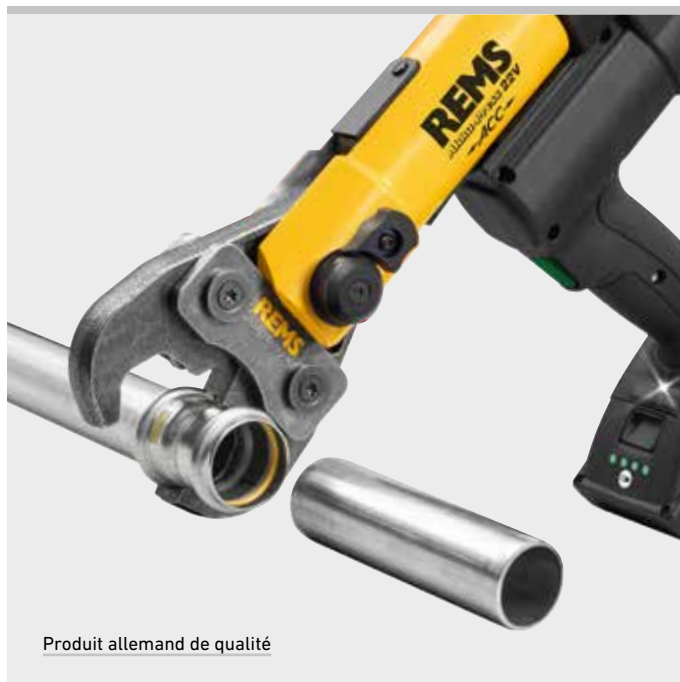
Sont ayants-droits des exécutions de l'accord avec le VDKF : tous les installateurs de climatisation en l'occurrence les professionnels de la climatisation (nommés ci-après "professionnels de la climatisation") enregistrés au registre du commerce, qui au moment du dommage sont membres en bonne et due forme du VDKF.

Sont ayants-droit des exécutions de l'accord avec suissetec: toutes les entreprises des techniques d'immeubles (nommées ci-après société-TGA) qui, au moment du dommage, sont membres de suissetec.

Si les outils à sertir cités présentent un défaut de construction, de fabrication ou de matériau, si les notices d'utilisation sont incorrectes, entraînant de ce fait des dommages chez le donneur d'ordre pour lesquels la société-SHK, les professionnels de la climatisation ou la sté TGA doit se porter garant, alors indépendamment et en plus des dispositions légales existantes, REMS prend en charge la responsabilité des conséquences de non-étanchéité selon les dispositions décrites dans l'accord de prise en charge de responsabilité.

Les accords de prise en charge de responsabilité sont valables quel que soit le système à sertir serti avec les outils à sertir REMS appropriés. Les mises à jour des confirmations d'aptitude des outils à sertir REMS pour les systèmes à sertir sont disponibles sur Internet : www.rems.de > télécharger > catalogues produits > catalogue REMS.

Pour tout renseignement complémentaire, adressez-vous à
REMS S.à.r.l.: dominique.schwartz@rems.de



Produit allemand de qualité

Fiabilité et sécurité : en l'an 2000, REMS a été le premier fabricant de machines et d'outils indépendant de tout système, qui a conclu des accords de prise en charge de responsabilité pour des outils à sertir.

